

COORDONNÉES DU PARENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N°Fixe :

N°Portable :

Mail :

COORDONNÉES DU PARENT (si différent) ou accompagnateur régulier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N°Fixe :

N°Portable :

Mail :

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription, des conditions financières et de la charte du Cercle Laïque Poitevin (CLP) pour la saison 2022-2023, inscrites dans le catalogue et le site clp86.net.

J'ai compris que les informations personnelles que je communique au CLP ne servent que dans le cadre de mon activité au sein de l'association (aucune commercialisation des données personnelles, ni divulgation à un tiers). Vous pouvez à tout moment modifier, supprimer vos données personnelles sur simple demande auprès du secrétariat du CLP.

Fait à _____ le _____
Signature du représentant légal du mineur

Merci de venir signer votre fiche d'inscription lors de votre règlement auprès du secrétariat si vous envoyez ce formulaire par mail. Votre inscription ne sera définitive qu'au moment du paiement de votre cotisation.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook et sur la chaîne Youtube CLP 86

Fiche d'inscription **2022-2023** **ENFANT**



Votre enfant était-il adhérent(e) en 2021-2022 oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

F

M

QF1

QF2

QF3

Adresse principale :

Code postal et ville :

Téléphone du parent ou de l'enfant :

E-mail :

Nom et téléphone de l'accompagnateur si différent :

DROIT à L'IMAGE

J'accepte d'être photographié(e), filmé(e) dans le cadre des activités de l'association oui non

Cadre réservé

Merci de remplir l'intégralité du formulaire (recto/verso) et de le signer.

ACTIVITE(S)

JOUR(S) et HORAIRE(S)

TARIF

Je soussigné(e)

Mme, M

autorise mon enfant à participer aux différentes activités du “Cercle Laïque Poitevin”, encadrées par un animateur ou un professeur. Je m’engage à respecter les horaires proposés et à fournir un certificat médical d’aptitude de moins de 3 mois précisant l’activité sportive pratiquée. **Ce dernier conditionne l’obtention de la licence pour le judo.**

J’accompagne et je récupère mon enfant, auprès de l’animateur ou du secrétariat à chaque début et fin de séance. Le représentant légal de l’enfant devra signaler toute personne occasionnelle chargée de récupérer l’enfant, à l’animateur ou au secrétariat.

Signature : *Signature obligatoire au secrétariat*

Vous avez inscrits 2 enfants, bénéficiez de 10% sur le montant des 2 activités

(- 10 €%)

Adhésion obligatoire

+ 8€

Licence judo, pour les enfants qui choisissent cette activité

(+ 40€)

TOTAL

Chèque(s) à établir à l’Ordre du CLP

Cadre réservé à l’association

Date	Montant versé	Mode de règlement	Date de retrait

Nom sur le chèque :

Observations :

Le Cercle Laïque Poitevin et les professeurs sont responsables des enfants pendant les ateliers. Ils ne le sont pas, ni avant, ni après. Les responsables de l’enfant doivent s’assurer que le professeur est présent. Si le CLP a connaissance d’une absence, il prévient les parents par mail ou par téléphone dans la mesure du possible. Affichage et information à l’accueil.

Le tarif des activités est annuel et forfaitaire.

L’adhérent est considéré comme enfant jusqu’à 16 ans.

Pour les enfants : trois tarifs sont proposés en fonction du quotient familial : **QF1 : 0 - 528€**, **QF2 : 529€ - 1238€**, **QF3 : à partir de 1239€**

Le tarif sera appliqué sur présentation d’un justificatif du quotient familial, délivré par la CAF.

En cas de non présentation d’un justificatif, le QF3 sera appliqué.

Adhésion enfant : 8€ (assurance incluse)

Réductions enfants : A partir de deux enfants inscrits par famille, une réduction de 10 % sur la totalité des cotisations à l’activité des enfants est accordée (hors adhésion).

Paiement : L’adhésion sera payée à l’inscription.

Le paiement de l’activité peut être réglé en 3 versements lors de l’inscription, avec 3 chèques qui seront encaissés comme suit : un fin septembre, un autre début novembre 2021 et le dernier début février 2022.

L’adhérent pourra payer exceptionnellement en espèce, il lui sera remis un reçu signé par lui-même, et par un membre du bureau ou par la secrétaire.

Les chèques vacances et les coupons sports sont acceptés. Il n’y a aucun remboursement.

Le paiement par carte bancaire n’est pas accepté.

Tout atelier qui ne réunira pas huit adhérents ne pourra pas être poursuivi au-delà du 1^{er} trimestre.